JOFFIN - LABATIE
1 Bis Boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS
Tél : 01 43 22 84 50
Fax : 01 43 21 23 50
E-mail : joffin.labatie@rebillon.fr
Habilitation : 21-75-112 - SIRET : 75321670400340

Devis n° CJL013105

Notre référence	ZJL012641
En date du	07/01/2026
Suivi par	DUPONT Judith
Tél du client	0667018249

Pompes Funèbres DEVIS TYPE CRÉMATION
1 bis boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS
France

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https://www.agira-vie.fr/obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de déces, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. ***D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.***

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
1A - Préparation et organisation des obsèques			Démarches et formalités locales - dans la même commune ou commune limitrophe (jouxtant la commune)	396,00
			Toilette funéraire et habillage **	210,00
1B - Chambre funéraire			Admission au funérarium (C)	238,00
			Mise à disposition du laboratoire (C)	150,00
			Utilisation des installations techniques - forfait de 6 jours (C)	311,00
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	Fourniture d'une housse pour transport du défunt	109,00	Transport avant mise en bière, forfait 25 km A/R (jour) véhicule **	499,00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil CAPRICORNE en bois aggloméré, forme Sarcophage, teinte bois naturel, finition imprimée satinée 18 mm, 4 poignées et une cuvette étanche, plaque d'identité	939,00	1 Capiton "CLASSIC" tissu non tissé Blanc	119,00
5 - Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)			Corbillard et chauffeur pour transport du défunt après mise en bière pour un trajet jusqu' à 50 km A/R	495,00
7B - Crémation	1 SONNET ROUGE : Urne en acier, de couleur rouge, ornée d'un délicat liseré doré (UA1BX)	149,00		
8 - Frais				

JOFFIN - LABATIE
1 Bis Boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS
Tél : 01 43 22 84 50
Fax : 01 43 21 23 50
E-mail : joffin.labatie@rebillon.fr
Habilitation : 21-75-112 - SIRET : 75321670400340

Devis n° CJL013105

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	1 Vacation de police (frais non soumis à la TVA) (CREMATORIUM DE CHAMPIGNY SUR MARNE SERVICES FUNERAIRES VILLE DE PARIS 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE)	20,00		
	Frais de crémation (CREMATORIUM DU PERE LACHAISE - SCF 58 RUE DES RONDEAUX 75020 PARIS)	1 104,00		
	Frais de dispersion des cendres (la dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cette effet) (CREMATORIUM DU PERE LACHAISE - SCF 58 RUE DES RONDEAUX 75020 PARIS)	60,00		
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 1 184,00				
	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	**2 381,00**	**TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires**	**2 418,00**

Total HT €	Total TVA €	Total TTC €
4 271,81	527,19	4 799,00

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (**) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 21-75-112.

Commentaires:
En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.
En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.
Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site https://www.modernisation.gouv.fr

– Conformément aux dispositions du CGCT:

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales
I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes

JOFFIN - LABATIE
1 Bis Boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS
Tél : 01 43 22 84 50
Fax : 01 43 21 23 50
E-mail : joffin.labatie@rebillon.fr
Habilitation : 21-75-112 - SIRET : 75321670400340

Devis n° CJL013105

municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

– Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);
– En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 07/01/2026, valable 30 jours à compter du 07/01/2026

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant obligatoires que non obligatoires, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Date et Signature du client
Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"

Signature du conseiller

JOFFIN LABATIE Pompes Funèbres et Marbrerie
1 bis, Bd Edgar Quinet - 75014 Paris
Tél. 01 43 22 84 50 - Fax 01 43 21 23 50
FUNECAP IDF SAS au capit. de 12 841 744 €
Siège social : 50, Bd Edgar Quinet - 75014 Paris
SIRET 753 216 704 00340 Paris
TVA Intracommunautaire FR 10 753 216 704